



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 Octobre 1997

**Avenant n° 2 au marché à commandes de travaux d'eau et
d'assainissement pour la modification de la formule de révision**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Un marché à commandes pour des travaux d'eau et d'assainissement dans divers quartiers a été notifié aux Entreprises COCHERY/BOURDIN ET CHAUSSE, BOISLIVEAU, SADE et NAUDON le 27 Avril 1995, pour une durée de 3 ans.

Ce marché comporte des formules de révision des prix par chapitre du bordereau des prix. La formule composée du chapitre 3 : "Travaux d'assainissement" comportait l'index TP 10-2 pour tuyaux en amiante ciment. L'interdiction de l'amiante dans la fabrication des canalisations par le décret du 24 Décembre 96 fait que la publication de ces index a cessé.

Il y a donc lieu de substituer l'index TP 10-2 par l'index TP 10 -3 pour canalisations en P.V.C., selon la méthode préconisée au Bulletin Officiel de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (BOCCRF) en date du 22 Avril 1997.

La formule de révision du chapitre 3 devient :

$$K = (0,5 \text{ TP } 10-1) + 0,5 \left(\frac{\text{TP } 10-2 \text{ (déc. 96)}}{\text{TP } 10-2 \text{ (Nov. 94)}} \times \frac{\text{TP } 10-3 \text{ (mois de révision)}}{\text{TP } 10-3 \text{ (déc. 96)}} \right)$$

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant au marché correspondant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD